

Le concours de sermon le 15 juillet à 15h

Règlement du concours de sermons

- Sermon :
Un sermon est un discours prononcé en chaire par un prédicateur ou une remontrance moralisatrice. Humour, justesse et tendresse sont exigés.
- Participation :
 1. La date de clôture des inscriptions est fixée au 23 juin 2015
 2. Seuls les 15 premiers inscrits seront sélectionnés.
 3. Le candidat doit communiquer le thème de son sermon au plus tard le 23 juin 2015.
- Déroulement :
 1. L'ordre de passage des sermonneurs est tiré au sort.
 2. Le concours se déroule sans thème imposé.
 3. Les deux animatrices font office d'arbitres.
 4. Les candidats disposent de 10 mn pour sermonner le public.
 5. Au bout de 10 minutes, le sermon est interrompu.
 6. Lors de chaque passage, Le public note son appréciation sur sa fiche. A la fin du concours il désigne le vainqueur en déposant une ou plusieurs mesures de sel dans le sac de chaque sermonneur. Le plus riche en sel est déclaré citoyen honoraire de Cucugnan.
 7. Les abus de langage injustifiés dans le sermon ou envers le public (grossièreté, scatologie, racisme, injures...) sont interdits.
- Le public :
 1. En cas de nécessité, le public peut réagir en manifestant son désaccord.
- Le sermonneur :
 1. Dans le cas d'un désaccord général, le sermonneur doit revenir à plus de modération.
- Les animatrices :
 1. Elles ne peuvent intervenir que lorsque le public manifeste son désaccord.
 2. Elles peuvent ramener le public à l'ordre s'il est trop bruyant.
 3. Elles marqueront le temps à l'aide d'un carton lorsqu'il restera 2 minutes au sermonneur.

Pour les inscriptions et l'envoi du thème :

Théâtre Achille Mir, 1 Rue Achille Mir, 11350 Cucugnan

04 68 45 03 69 - 06 71 72 64 01

communication@cucugnan.fr